

TARIF PARKINGS 2023

Le stationnement des véhicules est réservé aux usagers du port et se fait au moyen d'un badge initialisé pour permettre d'accéder aux parkings et sanitaires du port Santa Lucia selon détail et tarification ci-après :

- **Titulaire d'un contrat de location :**
 - 2 badges maximum par contrat de location de **poste d'amarrage**
 - 1 badge maximum par contrat de location de **garage à bateaux**
 - En cas de copropriété (bateau et/ou contrat) : un badge par copropriétaire selon modalités et tarifs ci-dessous

- **Titulaire d'un contrat de garantie d'usage :**
 - 2 badges maximum par contrat (sauf copropriété)
 - 1 badge gratuit jusqu'à expiration ou résiliation du contrat (inclus dans la redevance charges)

- **Professionnels du nautisme :**
 - 50 % de remise sur le forfait choisi (hors forfait 1 jour) sur présentation de justificatif
 - Limité à 5 badges maximum par an

- **Autres usagers tels que commerces de proximité, avec dérogation du gestionnaire :**
 - 2 badges maximum par an au tarif du forfait choisi

- **Mobilité réduite :**
 - 50 % de remise sur le forfait choisi (hors forfait 1 jour) sur présentation de justificatif

Pour retirer un badge, s'adresser à la capitainerie uniquement aux heures d'ouverture du secrétariat. Le paiement est effectué à la remise du badge.

N'exposer ce badge ni au soleil ni à proximité d'un téléphone portable / GPS.

Chaque badge possède un code qui peut être déprogrammé à la demande (1 badge = 1 véhicule).

Il est donc impératif de :

- restituer avant votre départ le badge qui vous est confié (à déposer dans la boîte à cet effet) ;
- signaler à la Capitainerie tout vol ou perte (en cas de vol, remplacement sur justificatif de dépôt de plainte ; en cas de perte, rachat du badge).

Le stationnement est strictement interdit aux remorques, caravanes et camping-cars.

TARIF TTC DES PARCS DE STATIONNEMENT	
FORFAIT 12 MOIS CONSÉCUTIFS	200 €
FORFAIT 6 MOIS CONSÉCUTIFS	170 €
FORFAIT 4 MOIS CONSÉCUTIFS	150 €
FORFAIT 1 MOIS	80 €
FORFAIT 1 JOUR validité de minuit à minuit	3 €
2ème BADGE CONTRAT DE LOCATION DE POSTE D'AMARRAGE : validité identique au 1er badge	80 €
2ème BADGE CONTRAT DE GARANTIE D'USAGE : validité 1 an de date à date	80 €
REPLACEMENT BADGE EN CAS DE PERTE	35 €

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué.